

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/09/2009

Réception par le Prefet : 28/09/2009

Publication : 02/10/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-12-6-4

Séance du vendredi 25 septembre 2009

**C851**  
**PAIEMENT DE LA PART DÉPARTEMENTALE**  
**DES CONTRATS D'AGRICULTURE DURABLE (CAD) ET DES MESURES AGRO-**  
**ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISÉES (MAET)**  
**« GESTION DES ESPACES OUVERTS ET HAUTES CHAUMES EN MONTAGNE**  
**VOSGIENNE HAUT-RHINOISE » ET « EAU ET TERRITOIRE »**  
**ANNUITÉ 2009**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'autoriser le versement à l'ASP de la part départementale au titre de l'année 2009 des contrats d'agriculture durable (CAD) et des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) « Gestion des espaces ouverts et hautes chaumes en montagne vosgienne haut-rhinoise » et « Eau et Territoire » engagés selon les listes jointes au rapport pour un montant total de 322.365,49 € répartis comme suit :

- pour les CAD montagne : 138.447,99 €, augmenté des frais de gestion à hauteur de 11.075,84 €, soit un montant global de 149.523,83 € – pour 7.900 ha contractualisés ;

.../...

- pour les MAET montagne : 95.100,92 € - pour 4.220 ha contractualisés,
- pour l'opération « Eau et Territoire » : 77.740,74 € - pour 750 ha contractualisés.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions